



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-XAVIER-DE-BROMPTON**

AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

Est donné aux personnes et organismes intéressés par un règlement modifiant le règlement de lotissement

- **Que** lors de la séance tenue le 03 septembre dernier, le conseil de la municipalité a adopté, par résolution, le **PREMIER** projet de « **règlement numéro 2019-250 visant à modifier le règlement de lotissement numéro 2010-117 afin de retirer les normes minimales de lotissement correspondant à un terrain en bordure d'une route publique numérotée hors du périmètre d'urbanisation.** »

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 07 octobre 2019 à 19h00, à la salle du conseil sur le **PREMIER** projet de règlement. Au cours de cette assemblée publique, la maire (ou un autre membre du conseil désigné par celui-ci) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Que le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Que le projet de règlement vise :

- À retirer les normes minimales de lotissement correspondant à un terrain en bordure d'une route publique numérotée hors du périmètre d'urbanisation pour les terrains non desservis, partiellement desservis, desservis et situés dans les îlots déstructurés (avec morcellement et sans morcellement);
 - Cette modification est maintenant possible avec l'adoption du règlement de la MRC du Val-Saint-François #2017-01. Ces normes présentes au schéma d'aménagement ont été retirées et la municipalité de Saint-François-Xavier-de-Brompton n'a plus l'obligation d'exiger des normes minimales de lotissement plus restrictives en bordure d'une route publique numérotée hors du périmètre d'urbanisation.

Que les zones touchées par les routes publiques numérotées correspondent aux zones traversées par la route 249 hors du périmètre d'urbanisation.

Que les zones concernées par les modifications proposées peuvent être consultées au bureau de la municipalité.

Que le premier projet de règlement peut être consulté par tout intéressé aux heures régulières de bureau, à l'édifice municipal situé au 94, rue Principale à Saint-François-Xavier-de-Brompton.

Donné à Saint-François-Xavier-de-Brompton, ce 25 septembre 2019.

Sylvie Champagne
Directrice générale secrétaire-trésorière